



Communiqué de presse

Le 2 mars 2022

À Angers (49),

Le Groupe Gambetta et la ville d'Angers s'engagent pour « un développement immobilier équilibré sur le territoire Angevin »



Julien Boillaud, Directeur de programmes du Groupe Gambetta signant la charte

Mardi 1^{er} mars, le Groupe Gambetta a signé la « Charte d'engagements pour un développement immobilier équilibré sur le territoire Angevin ». Mise en place par la ville d'Angers, elle a pour objectif de permettre à la commune de poursuivre son développement sans perdre ses principaux atouts tels que son identité architecturale et urbaine, la présence du végétal sur le territoire ainsi que la large offre d'équipements.

Développer des projets à taille humaine en y mixant les usages, s'inscrire dans la concertation et le développement durable, offrir de la qualité architecturale sont autant de valeurs profondément ancrées dans l'ADN du Groupe Gambetta depuis sa création en 1923. C'était donc une évidence pour le Groupe que de signer cette Charte concrétisant ces valeurs partagées avec Angers. C'est également un moyen de réaffirmer la volonté du groupe de multiplier les partenariats avec les collectivités pour répondre aux problématiques du logement d'aujourd'hui et de demain.

« Concevoir et construire est plus que jamais le fruit d'un travail collectif, de mise en jeux de synergies, allant au-delà des usages ou du simple respect réglementaire », déclare Julien BOILLAUD du Groupe Gambetta. « Il nous appartient - opérateurs et collectivités - de rendre compatibles les aspects esthétiques, techniques, sociaux, environnementaux et économiques, pour engendrer de l'efficacité et de l'intelligence collective dans l'acte de construire. »

Cinq orientations majeures

Signée ce mardi 1^{er} mars en présence de Roch BRANCOUR, Adjoint à l'Urbanisme, à l'Aménagement du territoire et au Logement à la mairie d'Angers, la « Charte d'engagements pour un développement immobilier équilibré sur le territoire Angevin » s'articule autour de cinq orientations :

- Que chaque projet offre une programmation équilibrée
- Le recours à des modes de construction respectueux des enjeux de transition écologique
- L'intégration architecturale, urbaine et paysagère des projets
- Une offre de logements répondant aux besoins des Angevins
- Une qualité de conception-finition des logements

Le groupe Gambetta sur le territoire Angevin

Implanté sur le territoire Angevin depuis une vingtaine d'année, le Groupe Gambetta a déjà réalisé de nombreuses opérations au sein de la Métropole Angevine tant en logements sociaux qu'en accession libre ou abordable.

Relations Presse Immobilier - Galivel & Associés

Carol Galivel / Julien Michon / 01 41 05 02 02 – 06 09 05 48 63

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

**Groupe Gambetta, en bref...**

Pionnier du logement coopératif, le Groupe Gambetta dirigé par Norbert Fanchon, Président du Directoire, est un promoteur spécialiste de l'accèsion à la propriété. Créé à Cholet (49) en 1923, le Groupe est présent dans l'Ouest, le Centre, en PACA, en Occitanie, en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes, des territoires où il a construit plus de 35 000 logements depuis sa création. Il prépare aujourd'hui de nouvelles implantations afin d'atteindre une dimension nationale et de poursuivre son développement. Le Groupe Gambetta, qui compte 150 collaborateurs, produit 1 200 logements par an, également répartis entre secteur social et privé.

Le Groupe Gambetta est membre de la Fédération des Promoteurs Immobiliers de France et de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM, adhérente à l'Union Sociale pour l'Habitat.